

FICHE PRODUIT  
**ARTISAN TAXI / VSL**
**1. LA CIBLE**

- Les artisans exerçant en tant que taxis, location gérance, VSL.
- Les conducteurs bénéficiant d'un bonus compris entre 0,50 et 1,00
- Les bons conducteurs d'au moins 21 ans ayant une expérience de conduite et un permis d'au moins 3 ans

**2. LES GARANTIES**

<b>FORMULES ET GARANTIES</b>	<b>Formule 1</b>	<b>Formule 2</b>	<b>Formule 3</b>
Responsabilité Civile	✓	✓	✓
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	✓	✓	✓
Incendie- Explosion- Tempêtes		✓	✓
Vol (y compris le vol de caisse)		✓	✓
Bris des glaces		✓	✓
Catastrophes Naturelles		✓	✓
Catastrophes Technologiques		✓	✓
Attentats et Actes de terrorisme		✓	✓
Dommages Tous Accidents			✓
Indemnités journalières ou prise en charge d'un véhicule relais en cas d'immobilisation du véhicule suite à sinistre	✓	✓	✓
Assistance sans franchise kilométrique avec véhicule de remplacement à usage privé	✓	✓	✓
Protection Juridique		✓	✓

<b>OPTIONS</b>	<b>Formule 1</b>	<b>Formule 2</b>	<b>Formule 3</b>
Garantie des objets personnels ou accessoires : 1 000 € 2 000 € 3 000 €		✓	✓
Marchandises transportées		✓	✓
Protection du Conducteur jusqu'à 200 000€	✓	✓	✓
Responsabilité Civile Professionnelle	✓	✓	✓

### 3. LES FRANCHISES

Franchise BDG (non applicable en cas de réparation)	80 €	
	CLASSE	Montant
	A	200 €
	B	210 €
	C	220 €
	D	230 €
	E	240 €
	F	250 €
	G	270 €
	H	290 €
Incendie -Explosion -Tempête - Vol	I	300 €
Dommages tous Accidents	J	330 €
	K	360 €
	L	390 €
	M	430 €
	N	490 €
	O	560 €
	P	630 €
	Q	640 €
	R	750 €
	S	830 €

Protection du conducteur	Franchise relative en Atteinte Permanente à l'Intégrité Physique et Psychique de 10%
Seuil d'intervention Protection juridique	300 €
Seuil d'intervention DPRSA	500 €
Objets personnels ou accessoires	75 €
Franchise conducteur non dénommé (permis >= 3 ans)	750 €
Franchise Conducteur Novice (permis < 3 ans)	1 500 €
Catastrophes Naturelles	Franchise légale

#### 4. LES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

##### → VEHICULE :

- Véhicule dont le groupe est ≤ à 39 et la classe ≤ S.
- Véhicules 4 roues <3.5T immatriculés en France.
- Véhicule de série courante n'ayant subi aucune modification.
- Véhicule n'ayant pas subi d'interruption d'assurance de plus de 3 mois.
- Un seul véhicule assurable par souscripteur.



Le certificat d'immatriculation doit être au nom :

- De l'assuré
- D'une société de crédit ou leasing
- D'une personne morale si le conducteur est le gérant (EURL ou SASU)

##### → DATE D'EFFET :

- Au plus tôt, le jour de la saisie sur le [www.sollyazarpro.com](http://www.sollyazarpro.com).
- Effet différé possible jusqu'à 3 mois.

##### → L'USAGE :

###### Taxi / VSL

A titre accessoire, le véhicule peut être utilisé pour le transport de colis à titre onéreux. SONT EXCLUS LES VEHICULES A USAGE PRINCIPAL OU EXCLUSIF de transport à titre onéreux de marchandises pour le compte de tiers ou de transport de matières dangereuses.

##### → SOUSCRIPTEUR / CONDUCTEUR :

- Personne physique âgée de 21 à 67 ans.
- CRM de 0.50 à 1.00.
- Détenteur de la carte professionnelle et des agréments (licence ou carte de circulation) à son nom.

- o Antécédents d'assurance : assuré **24 mois minimum** sur les 36 derniers mois.
- o Titulaire du permis de conduire depuis 3 ans avec au maximum 3 sinistres au cours des 36 derniers mois dont **au maximum 1 de responsabilité totale ou partielle et 2 non-responsables**.
- o N'ayant pas fait l'objet au cours des 36 derniers mois d'une nullité de contrat ou résiliation par un précédent assureur.
- o N'ayant pas fait l'objet au cours des 60 derniers mois d'un contrôle positif d'alcoolémie ou stupéfiant, d'un refus de se soumettre au dépistage, délit de fuite ou refus d'obtempérer.
- o N'ayant pas fait l'objet au cours des 60 derniers mois d'un retrait ou d'une suspension de permis de plus de 60 jours.
- o Domicilié en **France Métropolitaine**.
- o Le souscripteur est le conducteur exclusif du véhicule assuré.

## 5. AVANTAGES ET TARIFS

### → GARANTIE VALEUR A NEUF :

Remboursement de la valeur d'achat des véhicules neufs de moins de 2 ans.  
(À l'exclusion des véhicules acquis en LOA/LLD).

### → CHEQUE FIDELITE :

Mise en place du programme Chèque Fidélité "Bonne Conduite" qui délivre un crédit de franchise à hauteur du tiers du montant de la franchise par an (dès la F2, sans sinistre ou au maximum un sinistre non responsable avec tiers ou bris de glaces).

### → REMUNERATION COURTIER :



#### COMMISSIONNEMENT

Taux de commission variable jusqu'à 16%

Possibilité de frais supplémentaires prélevés et reversés à 100% :

Frais de courtage annexes d'adhésion de 0 à 100 €

Frais de courtage annexes de 0 à 4 €/mois

### → FLEXIBILITE A LA SOUSCRIPTION :

- o Fractionnements multiples autorisés : Mensuel / Trimestriel / Semestriel / Annuel.
- o Paiement à la souscription par prélèvement ou par carte bancaire. Choix de la date de prélèvement des primes à venir entre le 1er, 5 ou le 10 du mois.

## 6. LA SOUSCRIPTION ET LA GESTION

### → RAPIDITE ET SIMPLICITE DE LA SOUSCRIPTION :

- Prise de garantie immédiate via le site [www.sollyazarpro.com](http://www.sollyazarpro.com) avec attribution d'un numéro de police et édition de la carte verte temporaire d'une durée d'un mois.
- Carte verte définitive délivrée après le premier paiement de la prime et le retour des pièces à fournir.

Un espace de tarification simple et intuitif qui vous permet :

- D'accéder à toutes les informations utiles comme les documents contractuels disponibles en téléchargement sur [www.sollyazarpro.com](http://www.sollyazarpro.com).
- D'avoir le choix entre plusieurs tarifs, garanties et franchises de notre gamme de produit sur un même formulaire.

### → PIECES A FOURNIR A LA SOUSCRIPTION :

- Disposition Particulières signées.
- Relevé d'information de moins de deux mois justifiant des antécédents sur les 36 derniers mois.
- Photocopie recto/verso du permis de conduire Européen en cours de validité autorisant la conduite du véhicule garanti.
- Si EURL ou SASU, copie du KBIS obligatoire
- Le mandat de prélèvement SEPA signé.

*Ces documents sont indispensables à la bonne gestion du contrat. A défaut de réception de l'un d'eux, nous pourrions être amenés à résilier le contrat en adressant au souscripteur une lettre recommandée avec préavis de 10 jours.*

### → QUALITÉ DE LA GESTION :

- Expertise de vos sinistres à distance afin de réduire les délais d'indemnisation (procédure Alliance Management).
- Déclarations des sinistres directement en ligne sur [www.sollyazarpro.com](http://www.sollyazarpro.com).
- Délais de gestion des sinistres très rapides, déclarations traitées en 48h à réception du dossier.
- Ligne téléphonique dédiée pour vous accompagner ainsi que vos clients dans la réalisation des avenants, la déclaration des sinistres, et toute autre question liée au contrat.
- Règlement des primes impayées directement par le client en carte bancaire sur une plateforme sécurisée.

## VOS CONTACTS

### SERVICE COMMERCIAL

01 40 82 81 49

60 rue de la Chaussée d'Antin  
75439 Paris cedex 09

[servicecommercial@sollyazar.com](mailto:servicecommercial@sollyazar.com)

### GESTION

01 8005 5000 + 111

60 rue de la Chaussée d'Antin  
75439 Paris cedex 09

[productioniard@sollyazar.com](mailto:productioniard@sollyazar.com)  
[sinistreiard@sollyazar.com](mailto:sinistreiard@sollyazar.com)